



Compte rendu de réunion

Conseil de la Vie Économique du 6^e arrondissement **Mardi 26 janvier 2021 – 9 h – Salon François Collet**

Présents :

- Jean-Pierre Lecoq, Maire
- Paul Maria, Conseil d'arrondissement délégué
- Monique Mouroux, Comité Saint-Germain-des-Prés
- Rizk Riad, Président Claude Gutierres, Avenir du Quartier Latin
- Jacques Frédéric, Monic Bijoux
- Christophe Durand – Boubal (fils de l'ancien propriétaire du Café de Flore)
- Nathanaël Napoli, Président Association Saint-Placide/ Cherche-Midi/Sèvres
- Edouard Mouratille
- Georges Bonneau, Association Village Stanislas , Hôtel Le Six
- Christophe Monnaye Le Café du Métro , rue de Rennes – 75006 Paris
- Eric Mouchet, Galerie d'art rue Jacob
- Charlotte Prunier (-Duparge), Les 3 Luxembourg
- Marché bio Raspail Mathieu Corvaisier, Président des commerçants du Marché Bio Raspail

Excusés :

- François Thouard, syndic de copropriété
- Françoise Merlet, Commerçant du Quartier Notre Dame des Champs
- Serge Cailleau, Marché Saint-Germain,
- Boulangerie Chez Joël Association Quartier Rue Vavin – Rue Bréa en cours de formation

Le Conseil de la Vie Économique du 6^e arrondissement s'est réuni en présence de Jean-Pierre LECOQ, et Paul MARIA, Conseiller d'arrondissement délégué au Développement économique. Il rassemble associations de commerçants et représentants de branches professionnelles notamment des secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, du cinéma indépendant et des galeries d'art.

Le 6^e arrondissement peut s'enorgueillir de compter une des plus fortes densités commerciales de Paris (plus de 73 commerces pour 1000 habitants, alors que la moyenne parisienne se situe aux alentours de 28). De nombreuses enseignes de qualité attirent les Parisiens dans le 6^e et, en temps normal, une clientèle de touristes internationaux.

Pour autant, en raison de l'évolution du marché immobilier depuis 15 ans, le 6^e voit aussi le nombre de commerces vacants progresser (+28 % entre 2014 et 2017). Les effets économiques de la crise du Covid risquent d'amplifier ce phénomène.

A/ Les priorités et les objectifs du conseil de la vie, économique et le rôle du Conseiller d'arrondissement ont été rappelés : préserver un équilibre et une identité commerciale attractive

1/ Favoriser le développement économique, commercial et touristique du 6^e ; Valoriser le potentiel d'animation commerciale, les personnalités et les réussites d'un territoire dynamique, attractif et agréable à vivre

2/ Associer les acteurs économiques à la vie du 6^e, territoire de culture, d'art et d'histoire ; être informés et consultés sur les grands projets à venir ayant des répercussions sur la vie économique de l'arrondissement (ex. Maine-Montparnasse pour la rue de Rennes et le boulevard du Montparnasse)

3/ Maintenir un commerce de proximité et de qualité, indépendant et diversifié :

- protéger les secteurs fragilisés comme les restaurateurs, les cinémas indépendants et les hôtels, métiers et artisanat d'art ;
- accompagner la diversification et la reconversion afin de garantir le maintien d'un tissu économique attractif ;
- recenser les locaux disponibles avec les agents immobiliers du 6^e et les promouvoir auprès des acteurs des secteurs professionnels.

Le conseiller municipal délégué estime qu'il apparaît pertinent de préparer la sortie de crise sanitaire et économique en accompagnant notamment les commerçants pour leur donner des outils :

- *Accompagnement au renforcement du dynamisme commercial* de leurs secteurs (opérations « commerces en fête », événements festifs de rue ou de quartiers (ex. Beaujolais nouveau, illuminations, marché gastronomique, semaine du cinéma indépendant (le 6^e est l'arrondissement avec le plus de cinémas...));
- *Information économique, juridique et commerciale* par une newsletter électronique trimestrielle ou bimestrielle : informations thématiques; pratiques ou juridiques, portraits d'entreprises, de commerce, d'artisans, diffusion des actualités de la SEMAEST et des commerçants ;
- *Organisation de conférences thématiques* par des professionnels, associations professionnelles, patronales ou commerçantes représentatives ou personnalités du monde économique ou de l'entreprise.

Il est proposé aux membres du Conseil de la Vie économique de se retrouver le mardi 16 février 2021 à 10 heures, en présence de Rémy ARTHUS, Directeur Général Délégué Départemental de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

B/ Impact de la crise sanitaire : partage d'expériences et de propositions des acteurs économiques du 6^e

Le commerce de proximité a pris la crise sanitaire de plein fouet, avec une forte diminution de l'activité dès le printemps 2020. **L'inquiétude est encore plus grande pour l'avenir.**

Aussi la raison doit l'emporter pour ne pas détruire l'économie ce qui conduirait à de nombreuses disparitions d'entreprises et à une envolée du chômage. L'économie parisienne est d'autant plus fortement impactée qu'elle dépendait d'un écosystème fondé sur une forte fréquentation touristique. Avec un chiffre d'affaires durablement diminué, la pérennité des commerçants et des hôteliers (indépendants) est clairement mise en cause.

Si les acteurs économiques saluent **les mesures d'aides, et de chômage partiel de leurs employés édictées par les pouvoirs publics**, elles apparaissent néanmoins **insuffisantes pour empêcher une asphyxie à terme de leurs entreprises.**

Aussi les acteurs économiques du 6^e préconisent quelques pistes de réflexion à moyen et long terme pour éviter un tsunami de faillites et une envolée du chômage.

- Ainsi pour les cinémas (encore plus s'ils sont indépendants) dont la baisse de chiffre d'affaires en 2020 est estimée à - 65% %, et dont la reprise d'activité est incertaine actuellement, le véritable danger est de voir un nouveau modèle de distribution s'installer (VOD, etc.) dans lequel ils n'auraient plus leur place. **Il importe donc de les rouvrir rapidement et d'organiser des actions spécifiques de soutien à l'échelle locale (festivals, projections pour les scolaires).**
- La filière de l'Hôtellerie-Restauration a survécu jusqu'à aujourd'hui mais elle redoute les échéances bancaires 2021 (hors PGE) qui pour le moment n'ont pas été allongées. Elle fait partie des secteurs où le recours à l'emprunt est important : **certaines de ces entreprises risquent d'être confrontés à un « Mur de dettes », car ne pouvant bénéficier des mêmes facilités bancaires que par le passé. Le remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) doit se faire sur une durée plus longue.**

Et s'agissant de la relation avec les propriétaires - bailleurs, il est indispensable que les pouvoirs publics interviennent réglementairement afin d'éviter des négociations individuelles souvent infructueuses.

- **Les galeries d'arts les plus anciennes ont traversé la crise grâce à leur réseau de collectionneurs fidèles. En revanche les galeries les plus récentes sont exposées à un risque de faillite.** Pour organiser des réponses solidaires, les galeristes de Paris se sont donc organisés en une « association » regroupant 80 galeries d'art, ce qui leur permet à la fois de relayer plus efficacement les préoccupations de la profession et d'envisager l'organisation d'événements collectifs d'ampleur, par exemple en partenariat avec des restaurants.

En conclusion, plusieurs participants ont plaidé pour que les pouvoirs publics (Ministère de l'Économie et des Finances) accordent une « année blanche » dès la sortie de la crise sanitaire à l'ensemble des entreprises fermées administrativement.

C'est une des conditions fortes qui pourraient être mises en œuvre afin d'assurer à ces secteurs particulièrement en Ile-de-France, un contexte favorable à leur redémarrage.